

08/2024
D.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION dressé par M. HAMIDANI
Receveur

Nombre de membres

- en exercice :	15
- présents :	12
- pouvoirs :	01
- abstention :	01
- votants :	13
- pour :	12
- contre :	00

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick PASCAL.

Nombre de CONSEILLERS MUNICIPAUX en exercice : 15

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29/03/2024

PRESENTS(ES) :

Mesdames Morgane FRANCO, Véronique FREIXE, Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA, Mélanie SARRAN et Messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS, Mickaël BELTRAN, Louis MARRASSE et Pierre-Henri DAURIACH.

PROCURATION :

Madame F. SOUCI donne procuration à Monsieur P. PASCAL

ABSENT EXCUSE : Jérôme GONZALES

ABSENTE : Mme Laura DALMASES

M. Pierre-Henri DAURIACH a été désigné secrétaire de séance et Monsieur Philippe XANCHO, secrétaire de mairie, assure la suppléance du secrétariat de séance.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant QUE LES OPERATIONS ONT ETE REGULIEREMENT EFFECTUEES

1. - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PASCAL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par un vote à main levée, décide :

NOM / PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma procuration	X		
M. MARRASSÉ Louis	X		
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel			x
Mme SARRAN Mélanie	X		
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme			
Mme FRANCO Morgane	X		
Mme DALMASES Laura			

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures
Pour expédition conforme :
Le secrétaire



M. Pierre-Henri DAURIACH



M. Patrick PASCAL

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, par courrier postal (6 Rue Pitot, 34000 Montpellier; Téléphone : 04 67 54 81 00; Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

de VILLENEUVE DE LA RIVIERE

Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20 H 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	15
- présents :	12
- pouvoirs :	01
- abstention :	01
- votants :	11
- pour :	10
- contre :	00

↳ **OBJET :**
FINANCES

Budget principal

Compte administratif 2023

PRESENTS(ES) :

Mesdames Morgane FRANCO, Véronique FREIXE, Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA, Mélanie SARRAN et Messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS, Mickaël BELTRAN, Louis MARRASSE et Pierre-Henri DAURIACH.

PROCURATIONS : Mme F. SOUCI donne procuration à M. P. PASCAL

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jérôme GONZALES

ABSENTE : Madame L. DALMASES

Monsieur Laurent. ALSINA a été élu président de la séance
Monsieur Patrick PASCAL, Maire, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Laurent ALSINA, 1^{er} Adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, et après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considérés.

Il présente dans le tableau ci-dessous les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal et le budget du CCAS, qu'il conviendrait d'adopter :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses où Déficits	Recettes où Excédents	Dépenses où Déficits	Recettes où Excédents	Dépenses où Déficits	Recettes où Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		220 000,00		46 712,21		266 712,21
Opérations de l'exercice	1 048 064,72	1 172 868,75	192 843,14	179 567,62	1 240 907,86	1 352 436,37
TOTAUX	1 048 064,72	1 392 868,75	192 843,14	226 279,83	1 240 907,86	1 619 148,58
Résultat de clôture		344 804,03		33 436,69		378 240,72
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		344 804,03		33 436,69		378 240,72

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent ALSINA, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par un vote à main levée, décide :

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick			
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma procuration			
M. MARRASSÉ Louis	X		
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel			x
Mme SARRAN Mélanie	X		
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme			
Mme FRANCO Morgane	X		
Mme DALMASES Laura			

➤ **DE CONSTATER** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

➤ **DE VOTER ET D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint



M. Laurent ALSINA

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, par courrier postal (6 Rue Pitot, 34000 Montpellier; Téléphone : 04 67 54 81 00; Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
de VILLENEUVE DE LA RIVIERE**

Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20 H 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

Nombre de membres

- en exercice :	15
- présents :	13
- pouvoirs :	01
- abstention :	01
- votants :	14
- pour :	13
- contre :	00

↳ **OBJET :**

Affectation de Résultat 2023

PRESENTS(ES) :

Mesdames Morgane FRANCO, Véronique FREIXE, Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA, Laura DALMASES, Mélanie SARRAN et Messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS, Mickaël BELTRAN, Louis MARRASSE et Pierre-Henri DAURIACH.

PROCURATIONS : Mme F. SOUCI donne procuration à M. P. PASCAL

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jérôme GONZALES

Mme Laura DALMASES est arrivée à 20h25

Monsieur Pierre-Henri DAURIACH a été nommé secrétaire de séance et Monsieur Philippe XANCHO, secrétaire de mairie, assure la suppléance du secrétariat de séance.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	46 712,21		- 13 275,52		0,00 €	33 436,69 €
FONCT	311 815,26	91 815,26	124 804,03	Recettes		344 804,03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	344 804,03 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		124 804,03 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		220 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		124 804,03 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PASCAL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par un vote à main levée, décide :

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma procuration	X		
M. MARRASSÉ Louis	X		
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel			x
Mme SARRAN Mélanie	X		
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme			
Mme FRANCO Morgane	X		
Mme DALMASES Laura	x		

- D'approuver l'affectation du Résultat de l'exercice 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le secrétaire



M. Pierre-Henri DAURIACH

Le Maire



M. Patrick PASCAL

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, par courrier postal (6 Rue Pitot, 34000 Montpellier; Téléphone: 04 67 54 81 00; Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Publication par affichage le 24/04/2024
Compte tenu de la transmission en Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALE
De VILLENEUVE DE LA RIVIERE**

Séance jeudi 11 avril 2024

Nombre de conseillers

- en exercice :	15
- présents :	13
- pouvoirs :	01
- abstention :	01
- votants :	14
- pour :	13
- contre :	00

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20h00mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

Objet :

Vote des taux de la fiscalité directe locale
Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

PRESENTS(ES) :

Mesdames Morgane FRANCO, Véronique FREIXE, Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA, Laura DALMASES, Mélanie SARRAN et Messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS, Mickaël BELTRAN, Louis MARRASSE et Pierre-Henri DAURIACH.

PROCURATIONS : Mme F. SOUCI donne procuration à M. P. PASCAL

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jérôme GONZALES

Mme Laura DALMASES est arrivée à 20h25

Monsieur Pierre-Henri DAURIACH a été nommé secrétaire de séance et Monsieur Philippe XANCHO, secrétaire de mairie, assure la suppléance du secrétariat de séance.

Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 41.19 %

TFPNB : 45.81 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 et de les porter à :

	TAUX 2024
Taxe Habitation	14.76
Taxe foncière (bâti)	41.19
Taxe foncière (non bâti)	45.81

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PASCAL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levée, décide :

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma procuration	X		
M. MARRASSÉ Louis	X		
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel			x
Mme SARRAN Mélanie	X		
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme			
Mme FRANCO Morgane	X		
Mme DALMASES Laura	X		

➤ DE maintenir les taux d'imposition en 2024 et de les porter à :

	TAUX 2024
Taxe Habitation	14.76
Taxe foncière (bâti)	41.19
Taxe foncière (non bâti)	45.81

➤ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur Le Maire pour signer les documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Pour copie conforme

Le secrétaire



M. Pierre-Henri DAURIACH



M. Patrick PASCAL

Publication par affichage le 24/04/2024
Compte tenu de la transmission en Préfecture le _____

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, par courrier postal (6 Rue Pitot, 34000 Montpellier; Téléphone : 04 67 54 81 00; Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALE
De VILLENEUVE DE LA RIVIERE**

Séance jeudi 11 avril 2024

Nombre de conseillers

- en exercice :	15
- présents :	13
- pouvoirs :	01
- abstention :	01
- votants :	14
- pour :	13
- contre :	00

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20h00mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

Objet :

Attribution des subventions aux associations

PRESENTS(ES) :

Mesdames Morgane FRANCO, Véronique FREIXE, Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA, Laura DALMASES, Mélanie SARRAN et Messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS, Mickaël BELTRAN, Louis MARRASSE et Pierre-Henri DAURIACH.

PROCURATIONS : Mme F. SOUCI donne procuration à M. P. PASCAL

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jérôme GONZALES

Mme Laura DALMASES est arrivée à 20h25

Monsieur Pierre-Henri DAURIACH a été nommé secrétaire de séance

Monsieur P. PASCAL, Maire, donne la parole à Monsieur L. ALSINA, adjoint au maire en charge des associations afin de présenter à l'assemblée la répartition des montants des subventions aux associations.

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PASCAL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levée, décide :

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma procuration	X		
M. MARRASSÉ Louis	X		
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel			x
Mme SARRAN Mélanie	X		
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme			
Mme FRANCO Morgane	X		
Mme DALMASES Laura	X		

1. **D'ATTRIBUER** des subventions aux associations comme suit :

NOM DES ASSOCIATIONS	MONTANTS
LA BOULE VILLENEUVOISE	600,00 €
A.S.V. FOOT	1 300,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €
PARVIS	400,00 €
Coopérative scolaire	3 000.00€
L'AMICALE DE CHASSE	250,00 €
G.D.A FEMININ	250,00 €
FEMINA CLUB (Couture)	250,00 €
APEV	600,00 €
AUX FILS DE LA RIVIERE (Point de croix)	200,00 €
CULTURE CATALANE	300,00 €
LES APRES MIDI DE VILLENEUVE	500,00 €
VILLENEUVE RANDO	250,00 €
Entente de la tet	200.00€
FOUR WINDS DANCERS	300,00 €
ACCA VILLENEUVE LA RIVIERE	250,00 €
	8 900.00

2. **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024, de la Commune de Villeneuve-la-Rivière,

3. **Dit** que la présente délibération sera exécutoire à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publication par affichage le 24/04/2024

Compte tenu de la transmission en Préfecture le _____

Le secrétaire



M. Pierre-Henri DAURIACH

Le Maire



M. Pascal PASCAL

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, par courrier postal (6 Rue Pitot, 34000 Montpellier; Téléphone : 04 67 54 81 00; Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALE
De VILLENEUVE DE LA RIVIERE**

Séance jeudi 11 avril 2024

Nombre de conseillers	
- en exercice :	15
- présents :	13
- pouvoirs :	01
- abstention :	01
- votants :	14
- pour :	13
- contre :	00

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20h00mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

Objet :

Vote du budget Primitif 2024

PRESENTS(ES) :

Mesdames Morgane FRANCO, Véronique FREIXE, Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA, Laura DALMASES, Mélanie SARRAN et Messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS, Mickaël BELTRAN, Louis MARRASSE et Pierre-Henri DAURIACH.

PROCURATIONS : Mme F. SOUCI donne procuration à M. P. PASCAL

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jérôme GONZALES

Mme Laura DALMASES est arrivée à 20h25

Monsieur Pierre-Henri DAURIACH a été nommé secrétaire de séance et Monsieur Philippe XANCHO, secrétaire de mairie assure la suppléance du secrétariat de séance.

Mme Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, déléguée aux finances, expose à l'assemblée les détails des différents comptes et chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2024. Le budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit.

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
011-Charges à caractères générales	546 240.24	//	002-Résultat de fonctionnement reporté	220 000.00	//
012-Charges de personnel et frais assimilés	679 427.88	//	013-Atténuation de charges	20 000.00	//
65-Autres charges de gestion courante	97 100.00	//	70-Produits de services, du domaine...	90 000.00	//
66-Charges financières	31 454.00	//	73-Impôts et taxes	216 581.12	//
68-Dotations aux amortissements ...		1 833.00	731- Fiscalité locale	604 750.00	
			74-Dotations et participations	204 524.00	
			75-Autres produits de gestion courante	200.00	-----
Total	1 354 222.12	1 833.00	Total	1 356 055.12	
Total de la section de fonctionnement	1 356 055.12		Total de la section de fonctionnement	1 356 055.12	

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	16-Emprunts et dettes assimilées	75 395.00		001-solde d'exécution investissement reporté	33 436.69	
	20-Immobilisations incorporelles	26 788.00		024- Produits des cessions d'immobilisations	800.00	
	21-Immobilisations corporelles	156 939.92		040-opération d'ordre de transfert entre sections		1 833.00
				10-Dotations, fonds divers et réserves	143 804.03	
	27-Autres immobilisations financières	1 500.00		13-Subventions d'investissement	80 749.20	
	Total	260 622.92	0	Total	258 789.92	1 833.00
	Total de la section investissement	260 622.92		Total de la section investissement	260 622.92	
Total du BP 2024	1 616 678.04		Total du BP 2024	1 616 678.04		

Après avoir examiné par chapitre le budget primitif principal, M. le Maire propose de voter le budget dans sa globalité. L'assemblée à l'unanimité décide d'approuver le vote de budget primitif 2024 dans sa globalité.

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PASCAL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levée, décide :

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma procuration	X		
M. MARRASSÉ Louis	X		
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel			x
Mme SARRAN Mélanie	X		
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme			
Mme FRANCO Morgane	X		
Mme DALMASES Laura	X		

➤ **D'APPROUVER et de VOTER** tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2024 dans sa globalité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publication par affichage le 24/04/2024 -

Compte tenu de la transmission en Préfecture le _____

Le secrétaire



M. Pierre-Henri DAURIACH

Le Maire



M. Patrick PASCAL

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, par courrier postal (6 Rue Pitot, 34000 Montpellier; Téléphone : 04 67 54 81 00; Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.